

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/05/29-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 mai 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 en date du 27 mars 2018 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président,

Considérant que la présente délibération n'entre pas dans le champ de la délégation susvisée,

DÉCIDE :

OBJET : Demande d'exonération pour un trop perçu par un agent d'AMU

Le conseil d'administration approuve la remise gracieuse d'un montant de 17 957,02 euros au bénéfice d'un agent de l'établissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 29 mai 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

